

LE PARC DU VAL



Association de quartier  
Protection du cadre de vie

36 avenue du Maréchal Joffre  
92190 - MEUDON  
01 46 26 35 63

# Le PARCEVAL

Bulletin n° 8

Décembre 2000

## VENEZ TOUS...

### EN

## FAMILLE

# À LA FÊTE DES

# ROIS

### DU

## QUARTIER

dimanche 14 janvier 2001 à 17 h,  
au Centre René Leduc, 10 avenue du Père Brottier

A retourner avant le 9 janvier à Pascale Lemoine, 36 avenue du Maréchal Joffre

FETE DES ROIS du 14 janvier 2001

# LE PARC DU VAL ÉLARGIT SON CHAMP D'ACTION

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2000

-----

*Dans la ligne du programme approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2000, la lettre dont le texte suit a été adressée par le Conseil d'administration à tous les adhérents fin septembre, pour préparer l'A.G.E. du 21 octobre. Elle explique pourquoi il est apparu nécessaire de compléter l'article 2 des statuts (objet de l'Association), et de faciliter l'expression du plus grand nombre sur cette importante modification, en organisant une consultation par correspondance.*

"Nos contentieux locaux sont en voie d'extinction: immeuble Barbusse profondément modifié, projet Joffre sensiblement amélioré, menaces sur la structure du quartier dissipées par la réduction du COS.

En même temps, les sujets d'inquiétude concernant l'aménagement des grands sites de Meudon se sont aggravés, ce que Daniel SOREAU, du Comité de Sauvegarde des Sites, a souligné lors de notre assemblée générale de mars dernier (*voir le Parceval n° 7, de mai*), notamment pour ce qui est du Bas-Meudon et, en particulier, de la *voie rapide rive gauche*, dont l'aménagement en surface interdirait la reconquête de la berge de Seine, objectif d'intérêt général officiellement affiché.

C'est pourquoi les associations meudonnaises directement concernées, au premier rang desquelles le Comité de Sauvegarde des Sites, Vivre à Meudon et l'Association Meudon Val de Seine, se sont mobilisées au printemps dernier, avec une dizaine d'autres associations, afin d'obtenir de nos élus des aménagements plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie des Meudonnais.

Votre conseil d'administration ayant estimé que les problèmes du cadre de vie de notre quartier étaient inséparables de ceux de l'ensemble de la Ville, Le Parc du Val s'est associé à ces démarches.

Aujourd'hui ou demain, les associations directement intéressées peuvent être amenées à intensifier leur action sur le terrain ou devant les juridictions compétentes. Quelle serait, dans ce cas, notre position ?

L'article 2 de nos statuts définit l'objet de notre association comme suit:

**protéger le caractère du site et le cadre de vie du quartier, dans l'intérêt commun de ses habitants, informer les intéressés sur les projets dont elle aura connaissance et sur leur impact, favoriser la communication entre les habitants et participer à l'animation du quartier, promouvoir ou entreprendre toute action en son pouvoir, conforme à cet objet.**

Il est clair que, même si la protection du caractère et du cadre de vie de notre quartier nous font implicitement obligation d'être attentifs aux problèmes des quartiers voisins et au développement de l'ensemble de la Ville, l'objet statutaire de notre association ne définit pas explicitement notre intérêt à agir dans ce registre.

C'est pourquoi nous estimons qu'un engagement direct de l'Association sur ce plan nécessite au préalable que notre objet statutaire soit étendu. Nous avons donc décidé d'organiser, le 21 octobre prochain, une assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour sera de compléter l'article 2, ci-dessus, par la mention suivante:

**et, plus généralement, s'associer à toute action de cet ordre concernant le territoire de Meudon et ses environs.**

Vu l'importance d'une telle modification, nous pensons qu'il est justifié de faire de cette AGE un véritable référendum pour ou contre l'élargissement de notre action; aussi avons nous décidé de l'organiser par correspondance en consultant personnellement chaque adhérent.

Vous trouverez donc ci-joint un bulletin de vote que nous vous prions de remplir et de retourner sans faute, et sans attendre, sous double enveloppe, au siège de l'Association."

*(lettre du 25 septembre 2000)*

## LE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

L'A.G.E s'est tenue au siège de l'Association le 21 octobre à 11 heures. Après le rappel de l'ordre du jour, fait par le Président, elle s'est consacrée au dépouillement du vote par correspondance et à l'enregistrement des résultats.

**Sur 138 adhérents à jour de leur cotisation 2000, 79 ont voté, soit 57% des adhérents.**

**73 se sont déclarés pour la modification des statuts, soit 92 % des votants, et 53 % des**

**adhérents**, les 6 autres bulletins se répartissant entre une opposition et 5 bulletins nuls.

**Ce résultat traduit donc sans ambiguïté le vœu des adhérents que l'Association exerce sa vigilance sur la protection du site et du cadre de vie, non seulement dans notre quartier, mais aussi dans l'ensemble de la commune, en appui aux associations dont c'est l'objet premier.**

Le conseil d'administration

oo

## BRÈVES SUR QUELQUES PROBLÈMES D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

*(voir page 2 et Parceval n° 7)*

**Suites du POS:** Après les réunions d'hiver et du printemps, aucune suite juridique n'a finalement été donnée aux contestations du POS, l'association décidée à recourir s'étant *in fine* retrouvée isolée.

### Terrains Renault du Bas-Meudon et voie rapide rive gauche (Meudon sur Seine)

Quatre grands groupes ont proposé leurs projets à Renault.

Les associations directement intéressées, consultées par la Mairie, ont émis leur préférence pour le projet HAVAS Advertising (architecte: Norman Foster), dont la qualité architecturale et l'intégration au site ont été jugés particulièrement soignés. Mais Renault a choisi le groupe californien CISCO, qui projette d'édifier, sur les 5 hectares du site, son principal siège européen: 50 000 m<sup>2</sup> de bureaux et d'activités (3000 emplois dont 1000 nouveaux en 2005), COGEDIM étant, en partenariat, le maître d'œuvre de 15 000 m<sup>2</sup> de logements à construire.

Le Maire a demandé aux attributaires de revoir leur projet sur le plan urbanistique et architectural, à la suite de quoi CISCO et COGEDIM ont présenté le 13 novembre dernier

aux élus et aux associations deux nouveaux projets élaborés par deux groupements d'architectes concurrents. Il semble que le projet MACARY-PEÏ et associés se distingue par son originalité architecturale et par sa conception générale, qui ménage l'espace nécessaire à un parc entre les bâtiments et la Seine. Les choses en sont là. Il reste à CISCO à trancher.

Mais cet aménagement laisse entier deux problèmes urbanistiques majeurs de "Meudon sur Seine":

Ø **la rénovation du Bas Meudon**, entre la rue de Vaugirard et la ruelle aux Bœufs, qui jouxte le nouveau quartier,

Ø **le devenir de la RD 7 (voie rapide rive gauche)**, la voie d'intérêt régional qui longe la Seine.

Sur le second point, rappelons que le Schéma Directeur de la Région, dans le but de reconquérir les berges de la Seine, précise, ce qui va de soi, que *"les infrastructures de transport s'intégreront au projet urbain dans le respect de l'ouverture sur le Fleuve"*. Pourtant, la réalisation de la voie rapide apparaît totalement déconnectée de l'aménagement

CISCO, les décisions la concernant étant constamment différées par le Département, maître d'ouvrage.

Il faudrait tout faire (déplacement?, enfouissement?), pour éviter qu'elle isole le nouveau quartier du Fleuve.

### Colline Rodin

Après l'échec de la ZAC Rodin, annulée par le Tribunal Administratif, l'urbanisation de cette zone, dont le COS est élevé (1,3), relève aujourd'hui de la promotion privée, alors même que la Ville s'est toujours désintéressée de l'éventualité d'équipements culturels dans cette zone et du devenir des carrières souterraines classées.

Un programme immobilier (Les Allées Rodin) a fait l'objet d'une demande de permis de construire en 1999 dans le secteur des Brillants, pour 69 logements collectifs et 54 maisons individuelles, mais il est toujours à l'instruction. Alertés par l'Association Vivre à Meudon, la SNCF d'une part, la Délégation aux Risques majeurs (Ministère de l'Environnement) d'autre part ont émis d'importantes réserves relatives à l'instabilité du terrain et à la présence d'anciennes carrières souterraines à l'aplomb.

# En passant par le Parc du Val

## OÙ EN SONT LES CHANTIERS DES IMMEUBLES ?

### 24 RUE HENRI BARBUSSE

Le chantier s'est arrêté au début de l'été, les fondations n'étant même pas terminées.

La raison, que nous venons seulement d'apprendre, est double: le décès subit, en juillet dernier, de M. Fournier, l'architecte conducteur d'opération, et la faillite de l'entreprise de travaux.

C'est la société DGHa DÉVELOPPEMENT, de Garches, qui est chargée de la promotion. Les travaux devraient reprendre incessamment. Nous pensons avoir un contact prochain avec le nouvel architecte.

oo  
ooooo

LE 14 NOVEMBRE DERNIER, VERS 18 HEURES, UN AUTOMOBILISTE A RENVERSÉ UN PIÉTON DANS LE VIRAGE D'ENTRÉE DE LA RUE ABEL VACHER. LA VICTIME, UN JEUNE HOMME, RISQUAIT, SEMBLE T'IL, L'AMPUTATION D'UNE JAMBE. NOUS IGNORONS CE QU'IL EN EST ADVENU.

### 25 bis AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE

Le terrain et le permis de construire ont été cédés en juillet 1999 par la CACSIM à la SARL PRIENE INVESTISSEMENT. La démolition du garage, faite en mai dernier, a permis de proroger la date d'ouverture du chantier jusqu'au 15/05/2001

Le 13 décembre à 13 h, l'architecte maître d'ouvrage délégué et les directeurs de PRIENE et de l'entreprise de gros oeuvre ont réuni les riverains pour les informer et les entendre. Cette nouvelle équipe s'est montrée réceptive et a fait assaut d'amabilité afin de désamorcer les frustrations du passé.

Le maître d'ouvrage a affirmé respecter le protocole Parc du Val-Cacsim du 4/05/99, dont il a hérité, et il semble bien que les plans d'exécution lui soient en tout point conformes. Les appartements ont été limités à 6, les parkings, sous couverture végétale, à 13, un mur de 2 m étant prévu tout autour du terrain. Un référé préventif protégera les intéressés des conséquences d'éventuels désordres dus aux travaux.

La préparation du chantier devrait démarrer sans délai, la fouille et les fondations vers le 15 février, le gros oeuvre fin juin, la livraison intervenant à la fin de l'année. JL

## ET LES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ?

Après un engagement non tenu, et 2 ans de tergiversations, il semble que le projet de ralentisseurs de l'avenue du Maréchal Joffre soit remis sur les rails. Ce projet sera soumis à la Commission municipale de la circulation du 21 décembre et il y a tout lieu de penser qu'il sera approuvé.

Rue Abel Vacher, deux réunions ont eu lieu entre Madame JACONO, présidente de la Commission de la Circulation et M. VILLETTE, ingénieur en chef des Services techniques, pour la Mairie d'une part, et nos administrateurs: Marie-Hélène LETROU, vice-présidente, et Claude ANDREAU, chargé des problèmes de voirie à l'Association, d'autre part.

Il a été convenu:

Ø de réaliser un comptage vitesse-débit des véhicules dans chacune des deux sections droites (ce comptage est en cours),

Ø d'expérimenter un rétrécissement de la chaussée au niveau des escaliers, et un autre dans le virage médian, afin de sécuriser le passage des piétons.

Avec le concours d'autres associations, l'Union Fédérale des Consommateurs de Meudon a adopté, en assemblée générale, le projet d'une enquête sur la voirie de Meudon, qui doit être suivie de propositions à la Mairie.

Nous vous engageons à nous faire part de vos suggestions sur les situations qui vous paraissent devoir, et pouvoir être corrigées.

Nous transmettrons à l'UFC-Que Choisir

La traversée de l'avenue Jean Jaurès, en bas de la passerelle du RER, au niveau de l'arrêt d'autobus, a fait récemment l'objet d'un aménagement d'une certaine importance, avec suppression d'un refuge pour le bus et déviation en chicane de la circulation descendante.

Cet aménagement censé, nous le supposons, améliorer la sécurité, est extrêmement décevant: il ne ralentit guère la circulation automobile, que le saillant du trottoir rend dangereuse. Par contre, le problème essentiel de ce site: la sécurité des piétons (dont les enfants des écoles) reste entier.

Nous espérons que la Ville en prendra acte, et qu'elle reprendra cet aménagement en conséquence. Pour notre part, nous attendions des feux tricolores à commande manuelle, mais nous n'avons pas été consultés. Les riverains l'ont-ils été ?

CA

Funiculi funicula (extrait d'un récent bulletin de l'UFC)

Souvenez vous, il y a quelque dix ans, d'innombrables personnalités étaient venues à Meudon inaugurer les escaliers mécaniques de la gare de Val Fleury.

Ce fut leur heure de gloire. A peine en fonctionnement, les escaliers se mirent à hoqueter, un peu plus chaque jour, jusqu'au moment où la SNCF posa à l'entrée une pancarte "Escalier mécanique hors service"...sans inauguration et sans personnalité.

C'était il y a trois ans déjà. Depuis, plus aucune nouvelle. Les escaliers mécaniques de Meudon sont en train de rejoindre, avec le funiculaire de Bellevue, un patrimoine historique déjà riche...

## LE QUARTIER RAJEUNIT !

De sympathiques arrivants auxquels nous souhaitons, ainsi qu'à leurs enfants, un bon et long séjour.

- Ø Au 38 bis av.Joffre, Alexandra et Jérôme Podolski ont succédé aux Utzmann, installés à Bellevue.
- Ø Au 27 ter avenue Joffre, Aleth et Lionel Doat reprennent la maison de Mme Larose.
- Ø Au 20 Abel Vacher, Svetlana et Christian Bindner ont remplacé M. et Mme Merveille.
- Ø Au 11 rue Henri Barbusse, ce sont Perrine et Philippe Monchazou qui s'installent.

BIENVENUE A EUX TOUS (ainsi qu' aux nouveaux qui ne nous sont pas encore connus).

PL

Mais aussi, hélas, une des plus anciennes habitantes du quartier, Madame Lenormand, s'est éteinte à la mi-novembre. Elle habitait la maison du 23, avenue Joffre, qui était celle de sa mère, depuis son enfance. Nos vives condoléances à M. Lenormand, qui se retrouve dans la solitude après 62 ans de vie commune, et à ses trois filles.

## QUI SAIT ATTENDRE...

Nous l'attendions depuis douze ans (les Municipales de 1989); il est enfin là, et il est très réussi. C'est le nouveau centre culturel.

Des journées portes ouvertes ont permis à de nombreux meudonnais de découvrir une salle de spectacle de qualité (plus de 400 places), un espace d'exposition malheureusement un peu petit, et qui accueille une exceptionnelle exposition Manessier.

La programmation est équilibrée: musique, théâtre, variétés, de quoi satisfaire tous les publics; et, à partir du 20 décembre, du cinéma, avec trois films par semaine et de nombreuses séances.

La médiathèque, qui se redéploie dans l'ancien centre culturel rénové, dispose du coup d'un espace à sa mesure.

Un bon conseil: dépêchez vous de vous abonner

PD

oo

## Du côté de l'équipe d'animation

*Après la visite de la fondation Arp au printemps, l'équipe d'animation du Parc du Val vous a proposé:*

### **une balade en forêt de Meudon, le dimanche 18 juin**

Le 18 juin, par un beau soleil, une balade en forêt de Meudon a réuni une vingtaine d'entre nous, petits et grands, jeunes et moins jeunes. De sentier en sentier, nous avons finalement débouché à l'entrée de

Meudon-la Forêt, au Clamart'café, où nous avons partagé un repas en plein air. Belle journée de printemps...on recommencera!

### **une visite de l'observatoire de Meudon, le samedi 2 décembre dernier**

Ce samedi là, à 14h30, une quarantaine d'élus, dont de nombreux enfants, se retrouvaient à la grille de l'Observatoire, pour une visite des installations parfaitement organisée par nos amis Michel et Jocelyne Rougié.

C'est M. Ballereau, attaché à l'Observatoire, qui a conduit le groupe de coupole en coupole, à travers ce magnifique domaine qui s'étend entre l'esplanade et la forêt de Meudon.

Les séquelles de la tempête de Noël 1999 ne nous ont pas permis de pénétrer à l'intérieur de la grande coupole édifée en 1880 par Janssen dans une partie restaurée de l'ancien château, ni de voir

la célèbre grande lunette, mais le fonctionnement des lunettes et des télescopes nous a été expliqué dans les petites coupoles.

Après présentation d'un diaporama aux images somptueuses, M. Ballereau nous a ouvert des aperçus passionnants sur l'univers et sur la vie des étoiles.

Il a su intéresser les grands et aussi les petits, qui n'ont pas été les derniers à exprimer leur curiosité dans le jeu des questions et des réponses.

Jocelyne et Michel avaient préparé un goûter, avec tartes, gâteaux et boissons, et la visite s'est terminée dans une ambiance conviviale.

JCL

Le grand nombre des demandes, en réponse à l'initiative de notre équipe d'animation, nous a conduit à renouveler la visite de l'Observatoire, samedi 16 décembre, pour un nouveau groupe de la même importance.



## Adhésions 2001


Chers adhérents et sympathisants du Parc du Val,

Pensez dès maintenant à faire acte d'adhésion pour l'année 2001!

Nous avons remporté de beaux succès, mais nous devons rester nombreux et vigilants, et nous souhaitons maintenir et développer les liens qui se sont créés dans le quartier autour de notre action commune.

Merci d'avance

Le Bureau

 <p><b>LE PARC DU VAL</b> Association de quartier Protection du cadre de vie</p>	<p><b>BULLETIN d'ADHÉSION</b> ou de <b>RENOUVELLEMENT</b> <i>pour un ou plusieurs membres d'une même famille</i> <b>Année 2001</b></p>		
<p><b>M., Mme, Mlle.,</b></p>	<p><b>Prénom,</b></p>	<p><b>NOM,</b></p>	<p><b>Adresse</b></p>
<p>1/ .....</p>			
<p>2/ .....</p>			
<p>3/ .....</p>			
<p>déclare(nt) adhérer à l'Association "Le Parc du Val" et verse(nt) sa (leur) cotisation annuelle :</p>			
<p><b>Cotisation simple</b> : 50 f. x.....personnes = .....f <b>Cotisation de soutien</b> (à partir de 100 f.): .....f. x.....personnes = .....f</p>		<p>Chèque à l'ordre de Association Le Parc du Val, à adresser à <b>Pierre CLOUZEAU</b> <b>11 avenue Maréchal Joffre 92190 MEUDON</b></p>	
<p>(les versements au-delà de la cotisation de base donnent lieu à un certificat de déduction fiscale)</p>			